

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

UNE FORMATION, UN SALAIRE, UN DIPLÔME, UN MÉTIER

L'apprentissage est un levier pour accéder au marché du travail. Une autre façon de continuer ses études.

POUR QUI ?



Tous public de 16 à 29 ans révolus.

ENTREPRISES CONCERNÉES

Tous les employeurs du secteur privé et associatif, certaines administrations.

FINANCEMENT

Les actions de formations sont financées par les OPérateurs de COmpétences (OPCO).

Aides financières possibles versées sous Conditions.

TOURISME HÔTELLERIE RESTAURATION

Var et Alpes-Maritimes

☎ 04 93 72 77 55

✉ cfaran-th@ac-nice.fr

AUTRES FILIÈRES

Var

☎ 04 94 11 10 51

✉ cfaran-83@ac-nice.fr

Alpes-Maritimes

☎ 04 97 20 24 20

✉ cfaran-06@ac-nice.fr

+ **DIPLÔME**

Obtenir un diplôme, une certification en alternance³.

+ **CONTRAT-SALAIRE**

Accéder à un CDD de 6 à 36 mois. Le statut est celui d'un apprenti².

Profiter d'une formation rémunérée¹.

+ **EXPERIENCE**

Acquérir des compétences et une expérience professionnelle grâce aux mises en situation de travail.

+ **EMPLOI**

Plus de 70% des apprentis sont en emploi à l'issue du contrat.



à savoir

1. Montant horaire brut porté à 10.15 € au 1er janvier 2020. La rémunération varie en fonction de l'âge.
2. La durée minimale du contrat est de 6 mois et peut durer au maximum 36 mois. La durée du temps de formation doit représenter 25% du CDD.
3. Acquérir un diplôme, une certification, inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

FICHE TECHNIQUE

POUR S'Y RETROUVER...



RÉGIONAL ACADEMIE DE NICE



RÉMUNÉRATION MINIMALE DU SALARIÉ

en l'absence de dispositions conventionnelles plus favorables

Smic : nouveau montant horaire brut est porté à **10.15 € au 1er janvier 2020.**

ANNÉE D'EXÉCUTION DU CONTRAT	MOINS DE 18 ANS	DE 18 À 20 ANS	DE 21 À 25 ANS	26 ANS ET PLUS
1ère Année	27%	43%	53%	100%
2ème Année	39%	51%	61%	100%
3ème Année	55%	67%	78%	100%

Exonération de cotisations sociales	ENTREPRISE - DE 11 SALARIÉS	ENTREPRISE + DE 11 SALARIÉS
	Exonération totale des cotisations patronales et salariales, à l'exception des cotisations d'accident du travail et maladies professionnelles.	Exonération totale d'une partie des cotisations patronales et salariales à l'exception des cotisations d'accidents du travail et maladies professionnelles.

Aide unique pour les entreprises pour préparer un diplôme inférieur ou égal à la licence professionnelle.	MOINS DE 18 ANS	PLUS DE 18 ANS
1ère Année d'exécution du contrat	5000 €	8000 €

Aides pour l'embauche d'une personne ayant une reconnaissance de travailleur handicapé.	DURÉE DU CONTRAT	MONTANT
	de 6 à 12 mois	de 500 € à 1000 €
	de 12 à 18 mois	de 1000 € à 1500 €
	de 18 à 24 mois	de 1500 € à 2000 €
	de 24 à 30 mois	2000 € à 2500 €
	de 30 mois à 36 mois	de 2500 € à 3000 €

Aide pour la préparation du PERMIS DE CONDUIRE	MONTANT
	500 € (aide financée par France Compétences) versés par le CFA.

Document non contractuel Juin 2020

VOTRE CONTACT:



romain.goura@ac-nice.fr